



DELIBERATION N°2021-99/CCOG-ENV
relative au projet de réception des Unités de Traitement des déchets sur les Communes
de Grand Santi, Papaïchton et Maripasoula

L'An Deux Mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	28
Absents	16
Procurations	04
Votants	32

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le jeudi 16 septembre 2021.

Publiée le : 30-09-2021

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - IREMEPO Grégory - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. AFOEDINI Linda
- M. THOMAS Franck a donné procuration à Mme CHARLES Sophie
- M. BENTH Abéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
- Mme BALLA Simone a donné procuration à M. ANELLI Serge

ABSENTS EXCUSES :

- Mme ADELAAR Esseline - Mme BALLA Simone - M. BENTH Albéric - M. FATI Gérard - M. THOMAS Franck -

ABSENTS :


- M. ADAM Lénéick - Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - Mme KWASIBA Emeline - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame SOBAÏMI Marie-chantal, Conseillère communautaire**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 
ID : 973-249730037-20210924-DELIB202199-DE

DELIBERATION N° 2021- 99/CCOG-ENV

relative au projet de réception des Unités de Traitement des déchets sur les Communes de Grand Santi, Papaïchton et Maripasoula

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Madame la Présidente expose :

La mise en activité des Unités de Traitement des Déchets (UTD) programmées dans le cadre du plan d'urgence réalisé sous maîtrise d'ouvrage déléguée par les services de l'Etat, constitue un objectif prioritaire au regard de la nécessité d'améliorer de façon significative, les conditions de collecte et de traitement des déchets ménagers des 3 communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand Santi.

A ce jour les bâtiments et équipements, sont achevés, réceptionnés par la maîtrise d'ouvrage déléguée mais non transférés à la CCOG.

Les parties prenantes à ce projet, Préfecture - DGTM - CCOG ont convenu de la nécessité d'une approche globale et partenariale de la thématique en affirmant leur volonté de permettre des mises en œuvre partielles rapides et de bénéficier d'améliorations concrètes à court terme dans le domaine de la gestion des déchets sur les Communes du Fleuve.

Dans ce contexte, il est donc prévu avant la fin du mois de septembre 2021 :

- De procéder à la réception technique des ouvrages la semaine 39 lors d'une mission conjointe Préfecture/DGTM/CCOG :
 - UTD de Grand Santi,
 - UTD de Papaïchton,
 - UTD de Maripasoula,
 - Infrastructure de stockage temporaire du Pk 6 route Maripasoula-Papaïchton.
- De constituer et de valider la réception administrative des dossiers réalisés par l'ETAT / DGTM/DEAL dans le cadre de la Maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à la Convention signée en septembre 2010. (Copie jointe),

La proposition de Convention de rétrocession des ouvrages entre les services de l'ETAT et la CCOG sera ensuite soumise à la signature de Monsieur le Préfet de la Région GUYANE et Madame la Présidente de la CCOG.

L'objectif est que la signature de cette Convention puisse intervenir au plus tard à la mi-October 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

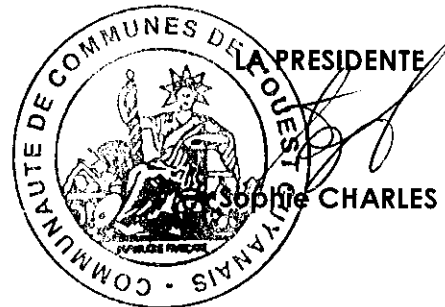
APPROUVE la rétrocession des infrastructures prévues dans le cadre du Plan d'Urgence, réalisées par les services de l'Etat sous Maîtrise d'Ouvrage déléguée par la CCOG,
AUTORISE la Présidente ou son délégué à signer tout document administratif ou contractuel s'y rapportant.

VOTE => Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.